

**SECTION 1: Identification****1.1. Identification**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : GS Clear View  
Code du produit : 4313

**1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Surface cleaning

**1.3. Fournisseur**

Synthetic Labs  
24 Victory Lane  
Dracut, MA, 01826  
United States  
T 800.255.4050 - F 978.957.5122  
[www.syntecpro.com](http://www.syntecpro.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : Infotrac 24 Hour Medical Emergency Number: 1-800-535-5053

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH-US**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B

Provoque une irritation des yeux

**2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence****Étiquetage GHS US**

Mention d'avertissement (GHS US) : Attention  
Mentions de danger (GHS US) : Provoque une irritation des yeux  
Conseils de prudence (GHS US) : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers non classés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients****3.1. Substances**

Non applicable

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Propylene glycol monomethyl ether	n° CAS: 107-98-2	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Wash skin with plenty of water.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact oculaire : mild eye irritation.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Treat symptomatically.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Water spray. Dry powder. Foam. Carbon dioxide.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Toxic fumes may be released.

### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Complete protective clothing.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventilate spillage area. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Do not attempt to take action without suitable protective equipment. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Take up liquid spill into absorbent material.  
Autres informations : Dispose of materials or solid residues at an authorized site.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

For further information refer to section 13.

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ensure good ventilation of the work station. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Always wash hands after handling the product.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

GS Clear View	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	1-Methoxy-2-propanol
ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	100 ppm
Remarque (ACGIH)	Eye irr; CNS impair; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen: Agents which cause concern that they could be carcinogenic for humans but which cannot be assessed conclusively because of a lack of data. In vitro or animal studies do not provide indications of carcinogenicity which are sufficient to classify the agent into one of the other categories)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Ensure good ventilation of the work station.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Protective gloves
<b>Protection oculaire:</b>
Safety glasses

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Protection de la peau et du corps:

Wear suitable protective clothing

### Protection des voies respiratoires:

In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Blue
Odeur	: Fresh
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7 – 8 Concentrate
pH solution	: 7 – 8 1:16 Dilution
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.01 g/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions.

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

No dangerous reactions known under normal conditions of use.

### 10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel (EU Method B.1 tris: Acute oral toxic – Acute toxic class method, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to EU Method B.3, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7 – 8 Concentrate

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

pH	No data available in the literature
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux. pH: 7 – 8 Concentrate

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

pH	No data available in the literature
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Viscosité, cinématique	No data available in the literature
Symptômes/effets après contact oculaire	: mild eye irritation.

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : The product is not considered harmful to aquatic organisms nor to cause long-term adverse effects in the environment.

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

CL50 - Poissons [1]	≥ 1000 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
Algues ErC50	> 1000 mg/l (7 day(s), Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.
DThO	1.95 g O <sup>2</sup> /g substance

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 1 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Tension de surface	70.7 mN/m (20 °C, 1 g/l, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	0.152 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.

#### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

#### TDG

Transport hazard class(es) (TDG) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable  
Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### DOT

Aucune donnée disponible

#### TDG

Aucune donnée disponible

#### IMDG

Aucune donnée disponible

#### IATA

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Commercial status of components according to the United States Environmental Protection Agency's Toxic Substances Control Act (TSCA):

Nom	n° CAS	Listing	Status commercial	Indicateurs
Propylene glycol monomethyl ether	107-98-2			

# GS Clear View

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

##### Propylene glycol monomethyl ether (107-98-2)

Listed on the Canadian DSL (Domestic Substances List)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

Composant	Réglementations nationales ou locales
Propylene glycol monomethyl ether(107-98-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

## SECTION 16: Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 1/8/2024

#### Notation de danger

Santé : 1 Danger léger - Possibilité d'irritation ou de blessure légère  
Inflammabilité : 0 Danger minime - Produits incombustibles  
Physique : 0 Danger minime - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit